



Indemnisation employeur public et privé

Par **Sylvie**, le **30/11/2009** à **13:03**

Bonjour, mon conjoint a effectué 800 heures de travail en temps partiel sur 8 mois avec un employeur public puis un CDD de 6 mois en temps plein (soit plus de 900 heures) avec un employeur privé. Ayant cessé les 2 activités, il cherche maintenant à être indemnisé. Pôle Emploi lui dit que suivant les articles R-5424-2 à-6 du droit du travail, la période de travail étant plus grande avec l'employeur public, c'est à lui d'indemniser. Ma question : comment définit-on cette période de travail au niveau du droit du travail ? Le nombre d'heures effectuées n'est-il pas l'unité à prendre en compte ? D'avance merci pour votre retour